



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Date de transmission de la convocation 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'Avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	COURPOTIN Stéphane
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	HOCHEDÉ Véronique
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

CONTRAT PLATEFORME EN LIGNE CNI (Délibération n°19-06/04/2023)

Stéphane COURPOTIN explique que la commune va prochainement être équipée d'un dispositif de recueil pour pouvoir établir les cartes d'identités et les passeports.

Il rappelle que l'Etat attribue une dotation de 500 € supplémentaire pour les communes proposant la prise de rendez-vous en ligne.

Il est donc nécessaire de choisir un éditeur pour la prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identités et les passeports.

Il présente l'offre de deux éditeurs qui propose ce service :

✓ **SYNDBIRD**

L'éditeur SYNDBIRD propose un devis de 1530 € TTC qui se décompose comme suit :

- Coût fonctionnement annuel : 1380 € TTC
- Coût mise en place et formation : 150 € TTC

✓ INFO LOCALE

L'éditeur Info locale propose un devis de 348 € TTC avec en option les sms :

- Pack 1 000 sms (valable sans limite de temps) 80 € HT
- Pack 3 000 sms (valable sans limite de temps) 210 € HT
- Pack 5 000 sms (valable sans limite de temps) 300 € HT

Stéphane COURPOTIN précise que la prestation de l'éditeur « Info locale » est moins onéreuse que celle de l'éditeur SYNBIIRD, mais qu'elle est aussi beaucoup moins complète. En effet l'offre de SYNBIIRD présente plus d'avantages (scénarios personnalisé et adapté, attribution de créneaux prioritaires, annulation et modification des rendez-vous en masse et automatisation de la reprise des rendez-vous...) l'application permettra un gain de temps au service administratif.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'éditeur SYNBIIRD et donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer le contrat à intervenir.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2023
Et de la publication le 12/04/2023
Fait à ARCISSES, le 12/04/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



REÇU LE
12 AVR. 2023
SOUS-PREFECTURE
28401 NOGENT-LE-ROTHOU CEDEX